



## SAINT-HIPPOLYTE

Saint-Hippolyte, le 5 mai 2025

Nom du propriétaire

A/S

Adresse du propriétaire

Ville Code postal

**Objet :** Remplacement des puisards

**Référence :** Matricule

No civique et adresse de l'emplacement

---

Madame,

Monsieur,

En consultant le dossier de votre propriété, nous avons constaté que vous n'avez toujours pas entrepris de démarches pour remplacer le puisard desservant la propriété citée en objet. Nous vous rappelons que la date limite pour faire votre demande de permis d'installation sanitaire est le **30 juin 2025**, ce qui arrive à grand pas.

Dans l'éventualité où vous n'auriez pas obtenu votre permis au **30 juin 2025**, la Municipalité de Saint-Hippolyte appliquera les pénalités prévues au Règlement no 1245-23 relatif au remplacement des puisards, soit 1 000 \$ plus les frais s'il s'agit d'une personne physique ou 2 000 \$ s'il s'agit d'une personne morale. L'émission de cette amende ne mettra pas un terme à votre obligation de remplacer le puisard desservant votre propriété et vous devrez tout de même avoir complété la construction d'une nouvelle installation sanitaire conforme au plus tard le **31 décembre 2025**.

Afin de vous informer sur la marche à suivre pour le remplacement des puisards, ainsi que sur le programme de financement Écoprêt, la Municipalité de Saint-Hippolyte vous convie à une séance d'information **le samedi 24 mai, à compter de 10h, à la cafétéria du parc du Grand-Héron, au 55, 380<sup>e</sup> Avenue**. En seconde partie de la rencontre, les personnes qui désirent être accompagnées dans leurs démarches pourront rencontrer un gestionnaire de projet de l'entreprise Premier Tech Eau et Environnement qui présentera les services offerts en gestion de projet et accompagnement.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le Service de l'environnement aux coordonnées indiquées un peu plus bas.

Comptant sur votre précieuse collaboration à la préservation de la qualité de notre environnement, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Service de l'environnement